

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AOUT 2017**

Membres									Date de convocation	
en exercice :	9	présents :	7	excusé :	0	absents :	2	votants :	7	25/07/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt neuf août à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Mme Isabelle BERGER.

Excusé : /

Absents : Mrs William TROUILLET, Dominique REVEL.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, M. Jean-Claude LAPIERRE demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°1 : ACCORD SUR LE DEVIS DE M. SERGE CADOT POUR LA REFECTION DE SOLS DU LOGEMENT COMMUNAL N°3

Suite au départ de Melle GREFFET et M. BARBOSA du logement communal n° 3, ce bien a été remis en location. La commission s'est réunie pour étudier les dossiers et a choisi ses nouveaux locataires. Le conseil municipal souhaite la bienvenue à la famille CONTAL/LENOIR.

Après l'isolation des combles qui a été réalisée récemment, l'état de certains sols nécessitait leur réfection.

M. Bernard LAPIERRE présente le devis envoyé par Monsieur Serge CADOT qui prévoit la réfection des sols en PVC dans deux chambres. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer ce devis d'un montant HT de 886,88€ (975,57€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

1) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU VIVE : MODIFICATION DES STATUTS.

Le Centre d'accueil fonctionne depuis sa création sur le modèle d'un foyer-logement, le Syndicat souhaite transformer l'établissement en Résidence Autonomie en prenant plus de compétences initialement prévues dont la gestion en direct des 74 logements.

Cette modification statutaire si elle est acceptée et validée par les communes-membres entraînera des prises de décision sur les sujets suivants :

- convention de mise à disposition des biens entre la commune de la ROCHE-VINEUSE et le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive,
- prise en charge par le Syndicat intercommunal de l'indemnité de résiliation anticipée du bail (bâtiments C et D) liant la commune de la ROCHE-VINEUSE et l'OPAC de Saône et Loire pour un montant maximum de 635 000€,
- transformation du foyer-logement en Résidence Autonomie
- modification des conventionnements avec l'État
- recours à l'emprunt afin de payer l'indemnité due à l'OPAC et financer les travaux indispensables.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur la modification statutaire suivante : « le syndicat intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'accueil pour personnes âgées et familles comprenant un centre d'animation sociale et 74 logements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal n'étant pas d'accord sur la nouvelle destination du Centre décide de se prononcer défavorablement contre la nouvelle définition des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive, considérant qu'il n'avait pas vocation à devenir propriétaire.

2) DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EAUX PLUVIALES PETAVIT

Monsieur Claude BOURDON présente au conseil le devis reçu de l'entreprise PETAVIT suite à la réunion organisée avec le Cabinet ZAGE pour des travaux complémentaires concernant les travaux de mise en cohérence du réseau d'eaux pluviales de SOLUTRE. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis d'un montant de 4 408€ HT et tous documents se rapportant à cette opération.

3) PROPOSITION CONTRATS REDEVANCE SPECIALE POUR LA ROCHE DE SOLUTRE

Le conseil décide de retirer cette question du présent ordre du jour. Elle sera examinée lors d'une prochaine séance.

4) ATTRIBUTION DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS SUITE A LA DEMISSION DE M. VINCENT GIRARD

Suite à la démission de Monsieur Vincent GIRARD de ses fonctions de conseiller municipal, Monsieur Thomas ROLLET est nommé par le conseil en tant que délégué du SIVOS et délégué suppléant du SIGALE. Il sera membre de la Commission Urbanisme – Environnement.

Les autres délégations et commissions anciennement occupées par Monsieur Vincent GIRARD seront réattribuées lors de la prochaine séance de conseil municipal.

5) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

En raison de difficultés de circulation et dans un souci de sécurité Monsieur le Maire informe le conseil et les habitants de la réglementation du stationnement. Ces mesures, prises très prochainement, compte tenu des difficultés de circulation du camion d'ordures ménagères signalées régulièrement visent à interdire le stationnement dans les rues étroites que sont la Rue BERTHELOT et la Rue du Lavoir « périmètre de l'arrêt de bus ».

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Absent
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2017/040	Accord sur le devis de M. Serge CADOT pour la réfection de sols du logement communal n°3	2017/042	Accord sur le devis de travaux supplémentaires de l'entreprise PETAVIT dans le cadre de la mise en cohérence du réseau d'eaux pluviales de SOLUTRE
2017/041	Syndicat intercommunal du Centre d'accueil du hameau de l'eau vive : refus de la modification statutaire par la municipalité de la commune-membre de SOLUTRE-POUILLY	2017/043	Attribution de délégations et d'une commission à M. Thomas ROLLET, suite à la démission du Conseil de M. Vincent GIRARD.